

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

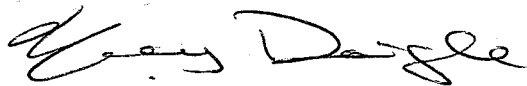
Que lors de la séance tenue le 11 octobre 2022, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 407-2022 sur la régie interne des séances du conseil abrogeant le règlement numéro 402-2022** »

Qu'en conséquence, le règlement numéro 407-2022 est entré en vigueur le 11 octobre 2022

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 407-2022 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 12<sup>IÈME</sup> JOUR D'OCTOBRE 2022

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Nancy Daigle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière